

Code postal
16130

Commune de Gensac-la-Pallue

Code INSEE
16150

Fiche communale d'information risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 16-2020-12-12-027 du 10/11/2020

mis à jour le

Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)

- La commune est concernée par le périmètre d'un PPR N

	prescrit	anticipé	approuvé	X	révision	date		
							X	20/11/00

¹ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

inondations	Charente		autres
-------------	----------	--	--------

> Le règlement du PPRN comprend des prescriptions de travaux

	oui	non	X
--	-----	-----	----------

- La commune est concernée par le périmètre d'un PPR N

	prescrit	X	anticipé	approuvé	révision	X	date		
								06/03/19	

¹ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

inondations	Charente		autres
-------------	----------	--	--------

> Le règlement du PPRN comprend des prescriptions de travaux

	oui	non	
--	-----	-----	--

- La commune est concernée par le périmètre d'un PPR N

	prescrit	anticipé	approuvé	révision	date		
--	----------	----------	----------	----------	------	--	--

¹ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

inondations	autres
-------------	--------

> Le règlement du PPRN comprend des prescriptions de travaux

	oui	non	
--	-----	-----	--

Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPR M)

- > La commune est concernée par le périmètre d'un PPR M

	prescrit	anticipé	approuvé		date			
						² oui	non	X

² Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

mouvement de terrain	autres
----------------------	--------

> Le règlement du PPR M comprend des prescriptions de travaux

	oui	non	
--	-----	-----	--

Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPR T)

- > La commune est concernée par un périmètre d'étude d'un PPR T prescrit

	oui	non	X
--	-----	-----	----------
- > La commune est concernée par le périmètre d'exposition d'un PPR T approuvé

	³ oui	non	X
--	------------------	-----	----------

³ Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :

effet toxique	effet thermique	effet de surpression
---------------	-----------------	----------------------

> Le zonage comprend un ou plusieurs secteurs d'expropriation ou de délaissement

	oui	non	
--	-----	-----	--

> Le zonage comprend une ou plusieurs zones de prescription de travaux pour les logements

	⁴ oui	non	
--	------------------	-----	--

⁴ Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location.

Code postal
16130

Commune de Gensac-la-Pallue

Code INSEE
16150

Situation de la commune au regard du zonage sismique réglementaire

> La commune se situe en zone de sismicité classée

zone 1
très faible

zone 2
faible

zone 3
modérée

X

zone 4
moyenne

zone 5
forte

Situation de la commune au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> La commune est classée à potentiel radon de niveau 3

oui

non

X

Information relative à la pollution de sols

> La commune comprend un ou plusieurs secteurs d'information sur les sols (SIS)

oui

non

X

Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

> La commune est concernée depuis 1982 par un ou plusieurs arrêtés

. de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

nombre

5

. de reconnaissance de l'état de catastrophe technologique

nombre

0

Pièces jointes *

Documents de référence permettant la définition des travaux prescrits

Extraits de documents ou de dossiers permettant la définition des travaux prescrits au regard des risques encourus en application du Code de l'environnement : articles R.125-23, 24, 26 et R.563-4

Cartographies relatives au zonage réglementaire

Extraits cartographiques permettant la localisation des Immeubles au regard des risques encourus en application du Code de l'environnement : articles R.125-23, 24, 26 et R.563-4

Carte départementale du zonage sismique

Plan du zonage réglementaire du PPR Inondation approuvé

Cartographie du périmètre d'étude de la révision du PPRI de la vallée de la Charente, en aval de l'agglomération d'Angoulême, secteur de Triac-Lautrait à Saint-Laurent de Cognac

date

10 DEC. 2020

le préfet de département

* Les pièces jointes sont consultables sur le site Internet de la préfecture de département
www.departement.gouv.fr